

Ce que nous avons entendu

« Nous avons tous des problèmes et nous travaillons chacun de notre côté pour les résoudre. Nous devrions peut-être nous unir pour les régler. »

- Les participants voulaient plus de temps pour pouvoir développer les feuilles de travail utilisées durant l'atelier et pour faire participer les autres membres de la communauté aux exercices.

Apprendre à connaître les communautés, leurs pêches et leurs gardes-pêche

- Les participants comprenaient des communautés ayant ou non des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Une communauté dispose d'un vaste programme technique pour les activités scientifiques, la collecte de données, la surveillance et la restauration de l'habitat ainsi que d'autres activités sur le terrain. Une autre a mis en place un programme complet de gardes-pêche avec sept gardiens désignés, qui sont également désignés par la province pour protéger la faune d'eau douce et terrestre.
 - La majorité des participants utilisent le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones pour financer des activités liées aux pêches commerciales de leur communauté ainsi qu'à leurs pêches alimentaires, sociales et rituelles. Certains veulent des accords distincts dans le cadre du programme pour répondre aux besoins de chaque pêche, tandis que d'autres préfèrent avoir un accord pour les deux.
 - Certaines communautés sans pêche vivrière ont demandé au Ministère d'avoir accès à certaines espèces en tant que pêches à des fins alimentaires, comme le homard. « Les membres des communautés demandent de plus en plus d'avoir accès au poisson pour les aider à satisfaire leurs besoins alimentaires. »
- Les participants pêchent plusieurs espèces, dont la morue, le flétan atlantique, la palourde, le buccin, le crabe des neiges, le homard, le flétan noir, le saumon, le sébaste, la crevette, le pétoncle, l'omble, la moule et l'oursin. Une communauté chasse aussi le phoque, le morse, le béluga et la baleine boréale. Les pêches communautaires et commerciales suivent les mêmes règles, y compris les zones de pêche autorisées, ce qui préoccupe plusieurs participants. « Auparavant, nous pêchions partout. Les nomades veulent toujours pêcher en dehors des zones établies par le Ministère. » Certaines communautés ont des ententes distinctes avec la province pour pêcher le saumon dans les sources d'eau douce.
 - Quelques participants ont déclaré que des amendes ont été imposées aux membres lorsqu'ils ont pêché en dehors des zones permises ou ont enfreint d'autres règles de la pêche. Quelques-uns pensent que leurs pêcheurs sont ciblés par Conservation et Protection. « Les agents des pêches interceptent souvent nos pêcheurs, et ils se sentent menacés et ciblés. »
- Les participants ont d'importants programmes de distribution de nourriture; certains programmes ont un coût élevé pour la communauté, car la distribution englobe des membres qui vivent hors réserve et des membres sans réserve. « Nous distribuons une boîte à chaque foyer, c'est symbolique. » Une communauté a un accord avec la province

pour distribuer du saumon. Une autre possède des congélateurs communautaires qui fournissent du poisson et du gibier à leurs membres tout au long de l'année. Les poissons distribués sont consignés.

- Les programmes de distribution accordent la priorité aux aînés dans la communauté. Plusieurs communautés approvisionnent également les garderies et fournissent du poisson pour les pow-wow, les fêtes de famille et d'autres événements communautaires.
- Les participants sans pêche vivrière distribuent des poissons provenant de quotas commerciaux aux membres.

Activités techniques

« La collecte de données doit être dans les deux sens. Si vous ne partagez pas vos données, comment pouvez-vous nous dire que nous faisons de la surpêche? »

- Les participants sont principalement impliqués dans la collecte de données relatives à leur pêche vivrière. Ils administrent également la pêche de leur communauté, désignent des pêcheurs ou des capitaines de bateaux communautaires et expliquent les règles de la pêche aux membres de la communauté.
- Plusieurs participants ont mentionné que les membres de leurs communautés n'aiment pas remplir des déclarations de prises. Bien que quelques-uns s'intéressent au programme de la Stratégie des pêches autochtones pour améliorer la collecte de données et la surveillance des prises et des pêches, d'autres remettent en question la valeur de la collecte de données pour la communauté, et demandent si elle est utilisée pour accroître l'accès ou imposer plus de restrictions à la pêche. *« Le Ministère veut que nous collections les données pour eux et non pour nous. »* D'autres encore considèrent la collecte de données comme un moyen de mettre à jour la liste des espèces dans leur accord. *« Si on déclare la quantité des espèces pêchées, elles seront ajoutées à notre liste. »*
- Quelques-uns pensaient que le Ministère devrait partager ses données avec les communautés. *« Nous devrions être en mesure de voir les données une fois que le Ministère les a maniées pour déterminer leur fiabilité. »*
- Quelques communautés participent à la mise en valeur et à l'évaluation des stocks de poissons, à la restauration de l'habitat, mais ces activités ne font pas nécessairement partie de l'accord sur la Stratégie relative aux pêches autochtones. Par exemple, certaines participent à ces activités par leur groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans. D'autres paient pour ces activités à l'aide de source de revenus propres.
- Plusieurs veulent que le Ministère appuie les activités de restauration de l'habitat par l'intermédiaire d'autres programmes et accords, comme le Plan de protection des océans.
- Les participants sont préoccupés par la conservation d'espèces de poissons. *« Nous devons sauvegarder nos pêches de la même façon que nous avons préservé l'art pendant des siècles. »* La seule communauté dotée de gardes-pêche a un volet éducatif dans son programme de conservation des espèces. *« C'est la clé pour diffuser l'éducation. »*
- De nombreux participants estiment que les activités éducatives doivent être introduites dans les communautés afin qu'elles comprennent les règles de chaque pêche et la façon

de protéger les espèces de poissons. « *Nous devons sensibiliser les gens aux règles de la pêche. Nous avons des prospectus, mais nous avons besoin d'affiches et d'autres activités.* »

Pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles

- Les participants ont des opinions divergentes sur la question de savoir si les pêches vivrières devraient être soumises à des restrictions de superficie, de saison ou autres. Certains soutiennent l'utilisation de territoires traditionnels comme zones, tandis que d'autres ne pensent pas que cela fonctionnerait pour des territoires ou des communautés qui se chevauchent sans territoire défini.
 - Il y a un certain appui pour que les communautés aient la possibilité de décider si elles pêchent commercialement ou collectivement dans des pêches précises. « *Nous devons aller pêcher entre 48 et 72 heures après les pêches commerciales. Nous devrions être en mesure de pêcher notre quantité librement, sans calendrier.* » Un autre pense que les règlements du Ministère devraient être mis à jour pour indiquer plus clairement que la pêche vivrière a la priorité sur les autres pêches. « *Nous devrions être en mesure de pêcher ce que nous voulons manger.* »

Pêches commerciales

- Les participants sont activement impliqués dans les pêches commerciales. Quelques-uns ont souligné les avantages de celle-ci pour la communauté. « *Nos revenus créent des emplois pour la communauté. L'argent retiré nous profite de plusieurs façons.* » Un participant a également engagé des discussions avec le Ministère pour faire un meilleur usage de la pêche commerciale au profit de la communauté. « *Les règlements qui nous sont imposés actuellement empêchent cela.* »
 - Beaucoup ont besoin de plus d'équipement pour pouvoir participer aux pêches commerciales, y compris des navires et des engins de pêche. Un participant aimerait aussi avoir un quai pour décharger les prises.

Cogestion et questions liées aux droits

« *Est-ce que les désignations des résidents pour pêcher la nourriture empiètent sur les droits de ceux qui vivent hors réserve?* »

- Certains participants estiment que le programme devrait être plus souple pour que les communautés puissent gérer leurs pêches de façon autonome. « *Le programme a été créé pour nous aider avec la cogestion, mais on nous a toujours dit ce qu'il fallait faire ou ne pas faire.* »
 - Un participant aimerait être en mesure de compter les prises accessoires dans le quota de nourriture plutôt que d'avoir à jeter ces poissons lorsqu'ils sont capturés au cours d'activités commerciales. « *Même si nous n'utilisons pas les engins requis, laissez-nous gérer nos propres prises accessoires. Nous avons déjà des personnes sur le quai qui peuvent vérifier les prises.* » Ce participant estimait qu'une modification pourrait être apportée aux règlements existants pour permettre aux pêches vivrières d'exercer ce genre de gestion flexible.
 - Un autre a déjà un régime d'autogestion avec des gardes forestiers pour faire respecter les lois de leur communauté concernant leur pêche au saumon.

- De nombreux participants estiment qu'il est nécessaire de clarifier les droits des Autochtones de pêcher. *Est-ce un droit, ou un droit communautaire?* Par exemple, les membres d'une communauté sont réticents à accepter des désignations individuelles pour pêcher parce qu'ils estiment qu'ils ont le droit de pêcher pour leurs besoins alimentaires et n'ont pas besoin d'une désignation. D'autres ne savent pas comment répondre aux demandes des membres hors réserve pour pêcher dans diverses régions dans le cadre de leurs droits de subsistance. *« Il n'y a pas de règlements sur ce sujet. »*
- Le chef et le conseil d'une communauté décident au cas par cas si les non-résidents peuvent pêcher. Une autre communauté tente d'établir un code de pêche pour les non-résidents afin de régler cette question.
- On a demandé pourquoi les droits de pêche communautaires n'avaient pas de règlements semblables à ceux de la chasse pour définir les droits. *« C'est un programme technique. Nous devons pêcher dans les limites, mais cela n'a rien à voir avec notre revendication territoriale. »*

Programme des gardes-pêche autochtones

- Une seule communauté a désigné des gardes-pêche, et ils aimeraient en doubler le nombre pour que chacune de leurs communautés ait un garde-pêche. Une autre communauté a des gardes forestiers qui exécutent des tâches de surveillance des pêches, qui sont financées par le programme des gardes-pêche autochtones, mais ils ne désirent pas que ces gardes deviennent des gardes-pêche, car cela limiterait leur pouvoir d'application de la loi. Une autre communauté a des agents territoriaux qui surveillent leurs pêches.
 - Plusieurs participants désirent participer au programme des gardes-pêche autochtones dans l'avenir, y compris un groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans. Un participant voit le programme des gardiens comme une solution potentielle pour rouvrir la pêche au saumon à leur communauté. Un autre considère le programme des gardiens comme un moyen de mieux empêcher les individus de pêcher par leurs propres moyens.
- Les gardes-pêche d'une communauté sont financés dans le cadre du Programme autochtone de gestion de ressources aquatiques et océaniques. Ils font partie d'une plus vaste équipe de gardes désignés par la province pour surveiller la faune terrestre et d'eau douce.
 - Cette communauté a des objectifs à court et à long terme pour son équipe de gardiens/gardes. Premièrement, ils veulent plus de financement pour pouvoir offrir à ces employés un emploi à temps plein toute l'année, puisque les heures de travail sont réduites de moitié pendant les mois d'hiver. *« Cela peut prendre quatre heures pour se rendre à un site de surveillance, et pourtant, en hiver, nous ne pouvons employer des gardiens que trois heures par jour. »* Deuxièmement, ils veulent du financement pour former les gardiens. *« Nous recevons des fonds de formation pour nos gardiens d'une autre source. »* Troisièmement, ils veulent pouvoir payer équitablement les gardiens. *« Nous fournissons une main-d'œuvre bon marché, et elle est exploitée. »* Quatrièmement, ils veulent élaborer le volet éducation du programme. À long terme, ils veulent également que leurs propres agents appliquent les règles de la pêche. *« Nous avons des pouvoirs limités aujourd'hui, mais nous voulons de pleins pouvoirs dans l'avenir. »*

- Cette communauté pense également que l'emploi à plein temps répondra au taux élevé de rotation, ce qui signifie des coûts annuels pour la nouvelle formation.

Comprendre les relations

« L'un de nos défis est qu'il existe deux visions du monde différentes : le savoir autochtone et la science occidentale. Le Ministère a du mal à le reconnaître et à l'intégrer dans notre accord. »

- Les participants pensent qu'il y a encore beaucoup de travail à faire au Ministère pour inspirer la confiance dans les communautés autochtones et leur capacité de gérer les pêches.
 - Quelques-uns pensent qu'on demande de produire des rapports trop détaillés et que cela reflète le manque de confiance du Ministère dans les communautés.
 - D'autres considèrent les accords conclus dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones comme un moyen d'accroître cette confiance si les accords permettaient plus de souplesse. *« Ce n'est pas seulement une question d'argent; cela nous permet de gérer nous-mêmes notre accord. »* Un participant a fait remarquer que l'accord de sa communauté avec la province avait cette souplesse.

Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« Tout n'est pas mauvais dans le programme, mais il faut lui apporter une petite modification. »

- Les participants souhaitent que le programme soit mis à jour pour refléter le taux d'inflation en matière de financement, l'évolution des données démographiques dans les communautés autochtones et les besoins différents des diverses communautés. Il existe également un appui pour que la liste des pêches vivrières soit mise à jour plus fréquemment afin d'ajuster la quantité et les types d'espèces autorisés dans leurs pêches. *« Si nous pouvons démontrer chaque année que nous utilisons ce poisson et le distribuons, alors la liste devrait être ajustée. »*
- En particulier, les participants veulent que le programme fournisse des fonds suffisants aux communautés pour qu'elles puissent respecter leurs accords. *« À l'heure actuelle, nous devons utiliser nos propres revenus pour payer nos activités. »* Il existe également un appui pour le programme afin de financer plus de formation et de sensibilisation liées à la pêche. *« Avant même de commencer une pêche vivrière, nous avons besoin de formation dans la communauté sur les différentes pêches. »*
 - Plusieurs participants souhaitent que le Ministère reconnaisse l'importance des connaissances autochtones dans le programme. *« Trouver un moyen de remanier le programme afin qu'il protège nos connaissances en tant que peuples autochtones. »*
 - D'autres veulent plus d'autonomie dans la façon dont les fonds du programme sont dépensés. *« Nous voulons un cadre qui peut être adapté aux différentes communautés. »*
- Plusieurs participants souhaitent que les objectifs du programme puissent répondre aux besoins des différentes dynamiques des communautés. *« Les objectifs ne sont pas*

adaptés à la communauté en ce moment. » Un participant pense également que le programme doit établir une vision.

- Un participant a souligné la nécessité de voir réellement des changements grâce à cet examen du programme. *« Nous participons à beaucoup de consultations, de tables rondes et d'exercices sur la façon de corriger les choses, mais nous ne voyons jamais de changements. Nous DEVONS voir des changements. »*
- Certains participants souhaitent également que le programme exige moins de rapports de la part des communautés (ou du moins des rapports moins détaillés).